

DEPARTEMENT

DE LA COMMUNE DE PRESSAGNY L'ORGUEILLEUX
27510

EURE

Séance du 19 MARS 2022

L'an deux mille vingt deux

et le 19 mars

à 10 heures 00

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel, de ses séances,

sous la présidence de : M. MAINGUY

Présents : Mmes, MM., MAINGUY, ANDRIEUX, CARRIER, DESCHAMPS, GILLET, GLEIZES, GUION, LE LAN-LE LUYER, LOCHON, MAGNAUDEIX, VAUZOU, WECKSTEIN

Absents : M. INIGO

A été nommé secrétaire : M. WECKSTEIN

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	en exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	13	13

Date de la convocation
14/03/2022

Date d'affichage
14/03/2022

Objet de la Délibération
VOTE DE L'ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS – DL 7/2022

VOTE DE L'ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS – DL 7/2022

Evelyne DESCHAMPS présente les propositions d'attribution pour les demandes de subventions pour l'année 2022.

- ASP de Haute Normandie :	150 €
- CFA de l'Eure :	70 €
- Club des Loisirs de Pressagny l'Orgueilleux :	500 €
- Union Nationale des Combattants :	80 €
- Beauvivre Tennis Club :	500 €
- Maison Pour Tous :	1 000 €
- Écoute Solidarité Partage :	200 €.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité l'attribution de ces subventions.

- Pressagny en Fleurs :	500 €
-------------------------	-------

Le conseil municipal accepte l'attribution de cette subvention à 11 voix pour et 1 abstention (M.WECKSTEIN)

Envoyé en préfecture le 24/03/2022
Reçu en préfecture le 24/03/2022
Affiché le 
ID : 027-212704779-20220319-DL7_2022-DE

Le Maire, Pascal MAINGUY

